

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-402

présenté par

M. Rogemont, M. Jean-Louis Dumont, M. Laurent, M. Bies et Mme Maquet

ARTICLE 56**Mission « Égalité des territoires et logement »**

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« Il ne peut pas financer des paiements au titre d'engagements de l'État antérieurs à la date mentionnée au B du II de l'article 56 de la loi n° du de finances pour 2016. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'assurer que le FNAP ne va pas reprendre la dette exigible au 31 décembre 2015 par les organismes HLM.